



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 30.10.2000
COM(2000) 687 final

Proposition de

RÈGLEMENT DU CONSEIL

modifiant le règlement (CE) n° 772/1999 instituant des droits antidumping et compensateurs définitifs sur les importations de saumons atlantiques d'élevage originaires de Norvège

(présentée par la Commission)

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. Par le règlement (CE) n° 772/1999 (modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1783/2000), le Conseil a institué des droits antidumping et compensateurs définitifs sur les importations de saumons atlantiques d'élevage originaires de Norvège.
2. Des exemptions de ces droits ont néanmoins été accordées lorsque ce produit est exporté par l'un des exportateurs norvégiens dont les engagements de prix individuels ont été acceptés par la Commission (cf. décision 97/634/CE, modifiée en dernier lieu par la décision 2000/522/CE). Ces sociétés figurent en annexe des décision et règlement susmentionnés.
3. Deux sociétés norvégiennes ont fait valoir qu'elles étaient des «nouveaux exportateurs», au sens des règlements de base antidumping et antisubventions, et ont offert des engagements. Après examen, il a été établi qu'elles remplissaient les conditions requises pour être considérées comme de nouveaux exportateurs. Les engagements offerts ont donc été jugés satisfaisants et acceptés par la Commission.
4. En outre, cinq autres sociétés norvégiennes ayant souscrit des engagements ont demandé à transférer ceux-ci vers des parties liées. Trois autres sociétés ont informé la Commission de leur changement de nom. Les demandes ont été examinées et jugées acceptables, les modifications n'entraînant aucun changement important nécessitant une nouvelle évaluation du dumping.
5. Compte tenu de tous ces changements, il est également nécessaire de modifier la liste des sociétés bénéficiant d'une exemption de droits, énumérées dans le règlement (CE) n° 772/1999.
6. Parallèlement, la Commission modifie en conséquence l'annexe à la décision 97/634/CE.

Proposition de

RÈGLEMENT DU CONSEIL

modifiant le règlement (CE) n° 772/1999 instituant des droits antidumping et compensateurs définitifs sur les importations de saumons atlantiques d'élevage originaires de Norvège

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 384/96 du Conseil du 22 décembre 1995 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de la Communauté européenne¹, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 905/98 du Conseil², et notamment son article 8,

vu le règlement (CE) n° 2026/97 du Conseil du 6 octobre 1997 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de la Communauté européenne³, et notamment son article 13,

vu la proposition de la Commission, présentée après consultation du comité consultatif,

considérant ce qui suit:

A. Procédure antérieure

- (1) Le 31 août 1996, la Commission a annoncé, par deux avis distincts publiés au Journal officiel des Communautés européennes, l'ouverture d'une procédure antidumping⁴ et d'une procédure antisubventions⁵ concernant les importations de saumons atlantiques d'élevage originaires de Norvège.
- (2) Ces procédures ont abouti à l'institution, en septembre 1997, de droits antidumping et compensateurs visant à éliminer les effets préjudiciables du dumping et des subventions (cf. règlements (CE) n° 1890/97⁶ et (CE) n° 1891/97⁷).
- (3) Cependant, dans le même temps, la Commission acceptait les engagements de 190 exportateurs norvégiens, ce qui signifie que les saumons atlantiques d'élevage

¹ JO L 56 du 6.3.1996, p. 1.

² JO L 128 du 30.4.1998, p. 18.

³ JO L 288 du 21.10.1997, p. 1.

⁴ JO C 253 du 31.8.1996, p. 18.

⁵ JO C 253 du 31.8.1996, p. 20.

⁶ JO L 267 du 30.9.1997, p. 1.

⁷ JO L 267 du 30.9.1997, p. 19.

originaires de Norvège et exportés par ces sociétés étaient exemptés des droits antidumping et compensateurs (cf. décision 97/634/CE⁸).

- (4) Les règlements (CE) n° 1890/97 et (CE) n° 1891/97 exposent les déterminations et conclusions définitives en ce qui concerne tous les aspects des enquêtes. La forme des droits ayant été revue, les deux règlements ont été remplacés par le règlement (CE) n° 772/1999⁹.

B. Nouveaux exportateurs, transfert d'engagements et changements de nom

- (5) Deux sociétés norvégiennes ont fait valoir qu'elles étaient des «nouveaux exportateurs», au sens de l'article 2 du règlement (CE) n° 772/1999, en liaison avec l'article 11, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 384/96 et l'article 20 du règlement (CE) n° 2026/97, et ont offert des engagements, tout en demandant à bénéficier de l'exemption des droits antidumping et compensateurs. Après examen, il a été établi qu'elles remplissaient les conditions requises pour être considérées comme de nouveaux exportateurs et les engagements offerts ont donc été acceptés.
- (6) Les conclusions de la Commission en la matière sont énoncées d'une manière plus détaillée dans la décision de la Commission...¹⁰
- (7) Certains exportateurs norvégiens ayant souscrit des engagements ont informé la Commission que les groupes de sociétés auxquels ils appartiennent ont été réorganisés ou ont changé de noms. En conséquence, ils ont demandé, soit le transfert de leurs engagements vers d'autres sociétés appartenant au groupe concerné, soit le changement de leur nom sur la liste des sociétés dont les engagements ont été acceptés, ainsi que sur la liste des sociétés bénéficiant d'une exemption de droits.
- (8) Ayant vérifié la nature des demandes, la Commission les a jugées acceptables, les modifications n'entraînant aucun changement important nécessitant une nouvelle évaluation du dumping.
- (9) En conséquence, les droits et obligations contenus dans les engagements acceptés pour Atlantis Filtfabrikk A/S, Domstein Salmon A/S, Eurolaks A/S, Fjord Seafood Leines A/S et Namdal Salmon A/S ont été respectivement transférés vers Fjord Seafood Måløy, Domstein Fish A/S, Fjord Seafood ASA, Fjord Domstein A/S et Fjord Seafood Midt-Norge A/S, en vertu de la décision susmentionnée.
- (10) En ce qui concerne A/S Austevoll Fiskeindustri, Nor-Fa Food A/S et Ryfisk AS, il convient de noter que ces sociétés ont changé de nom et s'appellent désormais, respectivement, Austevoll Eiendom AS, Nor-Fa Fish A/S et Hydro Seafood Rogaland AS.

⁸ JO L 267 du 30.9.1997, p. 81. Décision modifiée en dernier lieu par la décision 2000/522/CE, JO L 208 du 18.8.2000, p. 47

⁹ JO L 101 du 16.4.1999, p. 1. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1783/2000, JO L 208 du 18.8.2000, p. 1

¹⁰ JO L [numéro], [date], p. [page]

C. Modification de l'annexe au règlement (CE) n° 772/1999

- (11) Compte tenu de ce qui précède, l'annexe au règlement (CE) n° 772/1999, qui dresse la liste des sociétés soumises aux droits antidumping et compensateurs, devrait être modifiée afin d'intégrer les changements,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe au règlement (CE) n° 772/1999 est remplacée par l'annexe au présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le [...]

Par le Conseil
Le président

**LISTE DES SOCIETES DONT LES ENGAGEMENTS ONT ETE ACCEPTEES ET QUI SONT DONC
EXEMPTÉES DES DROITS ANTIDUMPING ET COMPENSATEURS DEFINITIFS**

N° d'engage- ment	Société	Code additionnel Taric
3	Rosfjord Seafood AS	8325
7	Aqua Export A/S	8100
8	Aqua Partner A/S	8101
11	Arctic Group International	8109
13	Artic Superior A/S	8111
15	A/S Aalesundfisk	8113
16	Austevoll Eiendom AS	8114
17	A/S Keco	8115
20	A/S Refsnes Fiskeindustri	8118
21	A/S West Fish Ltd	8119
22	Astor A/S	8120
24	Atlantic Seafood A/S	8122
26	Borkowski & Rosnes A/S	8124
27	Brødrene Aasjord A/S	8125
31	Christiansen Partner A/S	8129
32	Clipper Seafood A/S	8130
33	Coast Seafood A/S	8131
35	Dafjord Laks A/S	8133
36	Delfa Norge A/S	8134
39	Domstein Fish A/S	8136
41	Ecco Fisk & Delikatesse	8138
42	Edvard Johnsen A/S	8139
43	Fjord Seafood ASA	8140
44	Euronor AS	8141
46	Fiskeforsyningen AS	8143
47	Fjord Aqua Group AS	8144
48	Fjord Trading Ltd. AS	8145
50	Fossen AS	8147
51	Fresh Atlantic AS	8148
52	Fresh Marine Company AS	8149
58	Grieg Seafood AS	8300
60	Haafa fisk AS	8302
61	Hallvard Lerøy AS	8303
62	Fjord Seafood Måløy A/S	8304
66	Hydro Seafood Norway AS	8159
67	Hydrotech-gruppen AS	8428
72	Inter Sea AS	8174
75	Janas AS	8177
76	Joh. H. Pettersen AS	8178
77	Johan J. Helland AS	8179
79	Karsten J. Ellingsen AS	8181

N° d'engage ment	Société	Code additionnel Taric
80	Kr Kleiven & Co. AS	8182
82	Labeyrie Norge AS	8184
83	Lafjord Group AS	8185
85	Leica Fiskeprodukter	8187
87	Lofoten Seafood Export AS	8188
92	Marine Seafood AS	8196
93	Marstein Seafood AS	8197
96	Memo Food AS	8200
98	Misundfisk AS	8202
100	Naco Trading AS	8206
101	Fjord Seafood Midt-Norge A/S	8207
104	Nergård AS	8210
105	Nils Williksen AS	8211
107	Nisja Trading AS	8213
108	Nor-Food AS	8214
111	Nordic Group ASA	8217
112	Nordreisa Laks AS	8218
113	Norexport AS	8223
114	Norfi Produkter AS	8227
115	Norfood Group AS	8228
116	Norfra Eksport AS	8229
119	Norsk Akvakultur AS	8232
120	Norsk Sjømat AS	8233
121	Northern Seafood AS	8307
122	Nortrade AS	8308
123	Norway Royal Salmon Sales AS	8309
124	Norway Royal Salmon AS	8312
126	Frionor AS	8314
128	Norwell AS	8316
130	Nova Sea AS	8235
134	Ok-Fish Kvalheim AS	8239
137	Pan Fish Sales AS	8242
140	Polar Seafood Norway AS	8247
141	Prilam Norvège AS	8248
142	Pundslett Fisk	8251
144	Rolf Olsen Seafood AS	8254
145	Hydro Seafood Rogaland AS	8256
146	Rørvik Fisk-og fiskematforretning AS	8257
147	Saga Lax Norge AS	8258
148	Prima Nor AS	8259
151	Sangoltgruppa AS	8262
153	Scanfood AS	8264
154	Sea Eagle Group AS	8265

N° d'engage ment	Société	Code additionnel Taric
155	Sea Star International AS	8266
156	Sea-Bell AS	8267
157	Seaco AS	8268
158	Seacom AS	8269
160	Seafood Farmers of Norway Ltd AS	8271
161	Seanor AS	8272
162	Sekkingstad AS	8273
164	Sirena Norway AS	8275
165	Kinn Salmon AS	8276
167	Fjord Domstein A/S	8278
168	SMP Marine Produkter AS	8279
172	Stjernelaks AS	8283
174	Stolt Sea Farm AS	8285
175	Storm Company AS	8286
176	Superior AS	8287
178	Terra Seafood AS	8289
180	Timar Seafood AS	8294
182	Torris Products Ltd. AS	8298
183	Troll Salmon AS	8317
188	Vikenco AS	8322
189	Wannebo International AS	8323
190	West Fish Norwegian Salmon AS	8324
191	Nor-Fa Fish AS	8102
192	Westmarine AS	8625
193	F.Uhrenholt Seafood Norway AS	A033
194	Mesan Seafood AS	A034
195	Polaris Seafood AS	A035
196	Scanfish AS	A036
197	Normarine AS	A049
198	Oskar Einar Rydbeck	A050
199	Emborg Foods Norge AS	A157
200	Helle Mat AS	A158
201	Norsea Food AS	A159
202	Salmon Company Fjord Norway AS	A160
203	Stella Polaris AS	A161
204	First Salmon AS	A205
205	Norlaks A/S	A206